



## Le Plan d'action stratégique 2021 - 2025

Attention : ce document n'est pas le « Plan d'action », mais un « [Livre Blanc](#) » préparatoire à son établissement

Bouton de navigation

### Sommaire

1. Une vision 2021 – 2025
2. Qui sommes-nous ?
3. Notre activité principale : la location / sous-location
4. 1<sup>er</sup> Objectif : L'Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel
5. 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information
6. 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat
7. 4<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement le bénévolat
8. 5<sup>ème</sup> Objectif : Repenser nos Activités dans un cadre partenarial
9. Synthèse et conclusion : Le plan d'action stratégique 2021 - 2025



AVANT PROJET



« L'histoire du Mouvement demeure celle d'une rencontre avec des femmes et des hommes mis de côté en raison de leur pauvreté. Notre commune volonté - c'est tout le sens de Habitat et Humanisme - c'est qu'ils soient à nos côtés pour nous aider à être plus humains. »  
(Bernard Devert : Vision H&H 2020-2025)





## Une vision 2021 - 2025

Suite à l'Assemblée Générale de la Fédération du 30 septembre 2020, le Mouvement est désormais doté d'une Vision 2021-2025 qui traduit un souffle, la raison d'être, et d'un cadre stratégique HH 2025 permettant à toutes les entités de se positionner et d'être utilisés comme cadre de réflexion à l'action.

Il convient désormais de poursuivre le processus dans lequel nous avons, nous H&H Yonne, un rôle déterminant à jouer. En effet, chaque entité du Mouvement est amenée à bâtir son propre plan d'action pour les cinq années à venir.

**Il nous est demandé de retourner notre plan d'action au plus tard le 31 mars 2021.**

La Convention, initialement prévue en janvier 2021, devrait du fait de la pandémie Covid-19, se tenir en juin, au moment de l'AG.

*Le présent document n'est pas le « Plan d'action stratégique » en lui-même, mais un guide de réflexion qui permettra de l'établir comme une synthèse.*

### 1. Le cadre documentaire mis à notre disposition par la Fédération H&H :

Ces documents sont sur le OneDrive de H&H et leur accès contrôlé requière une identification H&H :

- ❖ [Vision H&H 2020-2025](#)
- ❖ [Cadre stratégique](#) du Plan d'Action HH 2025
- ❖ [Kit pour la préparation](#) du Plan d'Action HH 2025

### 2. Documents législatifs de référence :

- ❖ [la loi pour l'Accès au Logement](#) et un Urbanisme Rénové, (Loi ALUR)
- ❖ [le dispositif général de Solidarité](#) relayé par les Collectivités territoriales icaunaises
- ❖ [le dispositif gouvernemental du SIAO](#) dans l'Yonne
- ❖ [le dispositif gouvernemental du Droit au logement opposable](#) (Dalo)
- ❖ [Louer solidaire avec SOLIBAIL](#)





habitat et humanisme  
Bâtitteur de liens Yonne



## Qui sommes-nous ?

**Habitat et Humanisme Yonne** est une association loi de 1901, membre de la **Fédération Habitat et Humanisme**, fondée à Caluire par **Bernard Devert**.

- ❖ Voir le [portail fédéral](#) de H&H
- ❖ Voir le [blog de H&H Yonne](#)
- ❖ Voir [l'Organigramme](#)
- ❖ Voir [l'audit fédéral](#) des 28 et 29 septembre 2020

Depuis 2017, animée par une nouvelle équipe, **H&H Yonne** a recentré son activité sur « **l'Intermédiation Locative** » (IML)

### De quoi s'agit-il ?

*Il existe 2 formes d'intermédiation locative sociale :*

- ❖ **Location/sous-location (Solibail)** : c'est la forme utilisée par H&H Yonne
- ❖ **Mandat de gestion social** : cette forme n'est pas (encore) utilisée par H&H Yonne qui n'a pas le statut AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale)

#### 1. Location/sous-location (Solibail)

Le propriétaire loue le logement à une association agréée (Emmaüs, Habitat et Humanisme), qui sous-loue le logement à une personne en précarité. L'association est locataire. C'est elle qui assure le paiement des loyers et des charges, ainsi que l'entretien courant et les petites réparations du logement (hors vétusté normale).

L'association choisit la personne qui va effectivement habiter le logement. Cette personne bénéficie d'un accompagnement social.

Pour le propriétaire, le paiement du loyer et des charges est garanti même en cas de vacance (délai entre le départ du précédent locataire et l'entrée dans les lieux du nouveau). De plus, le logement est remis en état en cas de dégradation imputable à la personne habitant le logement.

#### 2. Mandat de gestion social

Le propriétaire fait appel à une agence immobilière sociale (AIVS).

L'agence met en relation le propriétaire et le locataire. Elle rédige le contrat de location qui est signé par le propriétaire et le locataire. Elle réalise l'état des lieux d'entrée et de sortie. Elle se charge de percevoir les loyers et le paiement des charges pour le compte du propriétaire.

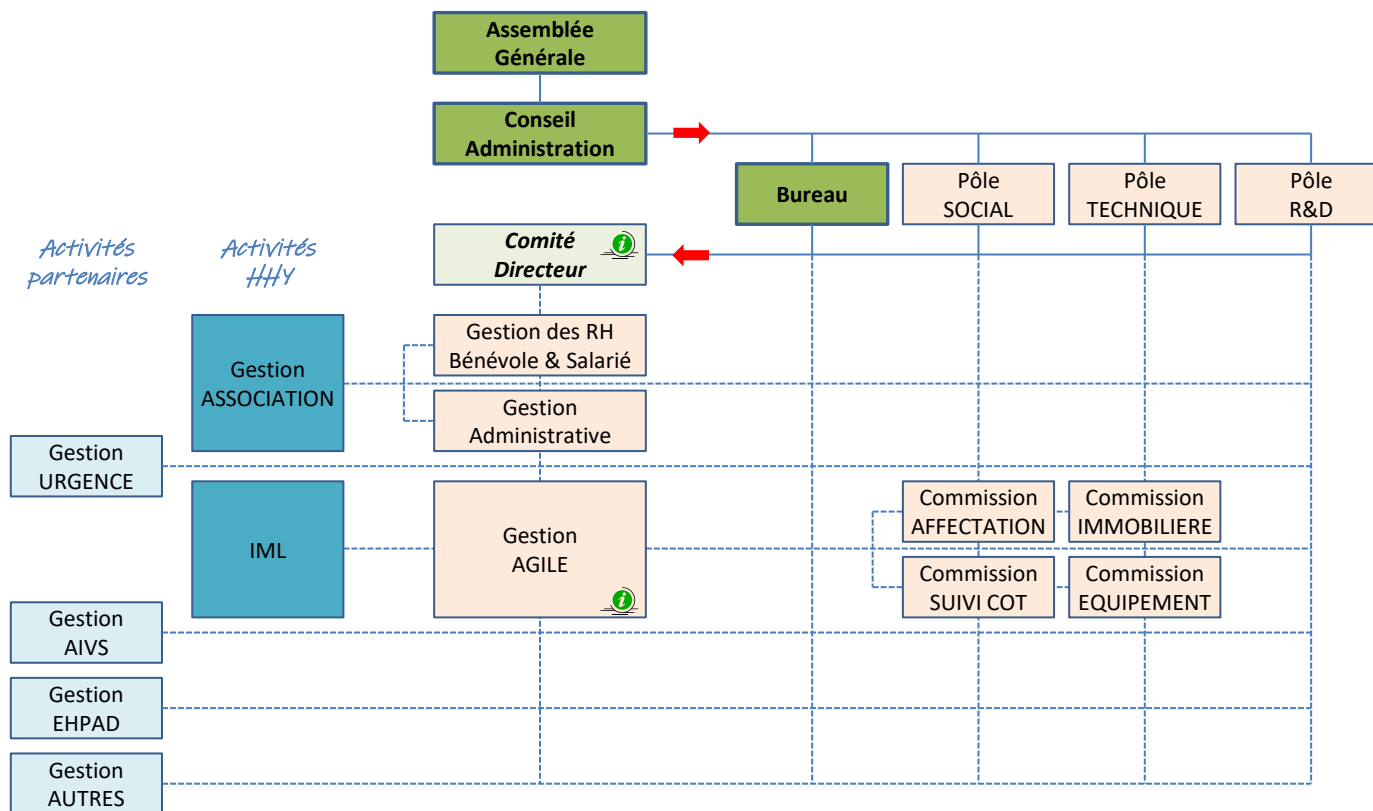
Elle peut aussi proposer une garantie de loyers ainsi qu'un accompagnement social du locataire en fonction des besoins.

Les AIVS® sont agréées par l'État « organisme d'intermédiation locative ». Elles sont labellisées par la **Fapil**, 1er réseau d'agences immobilières solidaires



## Qui sommes-nous ?

### L'Organigramme de H&H Yonne





## Qui sommes-nous ?

### Répartition des administrateurs

| Statut   | Civilité | Nom Prénom             | Ville              | Portable       | Courriel personnel                  | CA              | Bureau | CD | Social  | Technique | R&D |
|----------|----------|------------------------|--------------------|----------------|-------------------------------------|-----------------|--------|----|---------|-----------|-----|
| Bénévole | M.       | ADAMO Giuseppe         | SENS               | 07 61 01 09 15 | g.adamo60@gmail.com                 | Vice-Président  | X      | X  |         |           | X   |
| Bénévole | Mme      | AZALBERT Anne          | AUXERRE            | 06 80 61 13 47 | anne.azalbert@gmail.com             | Secrétaire Adjt | X      | X  |         |           | X   |
| Bénévole | M.       | BARATTE Pierre         | SENS               | 03 86 64 61 86 | p.baratte@wanadoo.fr                | Membre          |        | X  |         | SENS      |     |
| Bénévole | Mme      | COUSIN Françoise       | AUXERRE            | 06 83 34 24 28 | francoisecarolcousin@orange.fr      | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | M.       | FAUCHEUX René          | COURSON            | 06 86 77 10 94 | r.faucheux@orange.fr                | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | Mme      | GHEQUIERES Annie       | AUXERRE            | 06 78 17 58 60 | annie.ghesquieres@wanadoo.fr        | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | M.       | GUIMBERT Cyril         | AUXERRE            | 06 51 37 70 66 | cy.guimbert@outlook.fr              | Membre          |        | X  | AUXERRE |           |     |
| Bénévole | Mme      | LE BRETON Cécile       | AUXERRE            | 06 09 15 27 91 | le.breton.cecile@hotmail.fr         | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | Mme      | LEGENDRE Marie         | MONTEAU            | 06 71 41 86 11 | marie.legendre1@sfr.fr              | Membre          |        | X  | AUXERRE |           |     |
| Bénévole | Mme      | MESSIAEN Marie-Thérèse | APPOIGNY           | 06 83 18 27 50 | mtmessiaen@gmail.com                | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | Mme      | MINET Myriam           | SEIGNELAY          | 06 34 40 16 78 | myrminet@gmail.com                  | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | Mme      | MUNTU LOMBELA Patricia | SENS               | 06 35 47 08 23 | patricia.muntulombela@gmail.com     | Membre          |        |    |         |           |     |
| Bénévole | M.       | PETIT Jean-Michel      | CHEVANNES          | 06 31 93 05 91 | jmp2489@orange.fr                   | Membre          |        | X  |         | AUXERRE   |     |
| Bénévole | M.       | ROUSSEL Roger          | QUENNE             | 06 85 57 11 30 | rgfconseils@orange.fr               | Président       | X      | X  |         |           | X   |
| Bénévole | Mme      | SAGET Noëlle           | ST-GEORGES/BAULCHE | 06 89 57 04 38 | nsaget@aol.com                      | Trésorière      | X      | X  |         |           | X   |
| Bénévole | Mme      | TAULELLE Dominique     | VILLEMANOCHÉ       | 06 66 97 74 94 | taulelled@gmail.com                 | Membre          |        | X  | SENS    |           |     |
| Bénévole | M.       | TOLEDO Jean-François   | AUXERRE            | 06 32 70 60 89 | jean-francoistoledo@orange.fr       | Secrétaire      | X      | X  |         |           | X   |
| Salariée | Mme      | SOUSSI Jamila          | AUXERRE            | 07 67 23 32 94 | j.soussi@habitat-humanisme.org      |                 |        |    |         |           |     |
| Bénévole | M.       | GUILLAUMOND Jean       |                    | 06 80 08 38 62 | j.guillaumond@habitat-humanisme.org | Référent HH     |        |    |         |           |     |



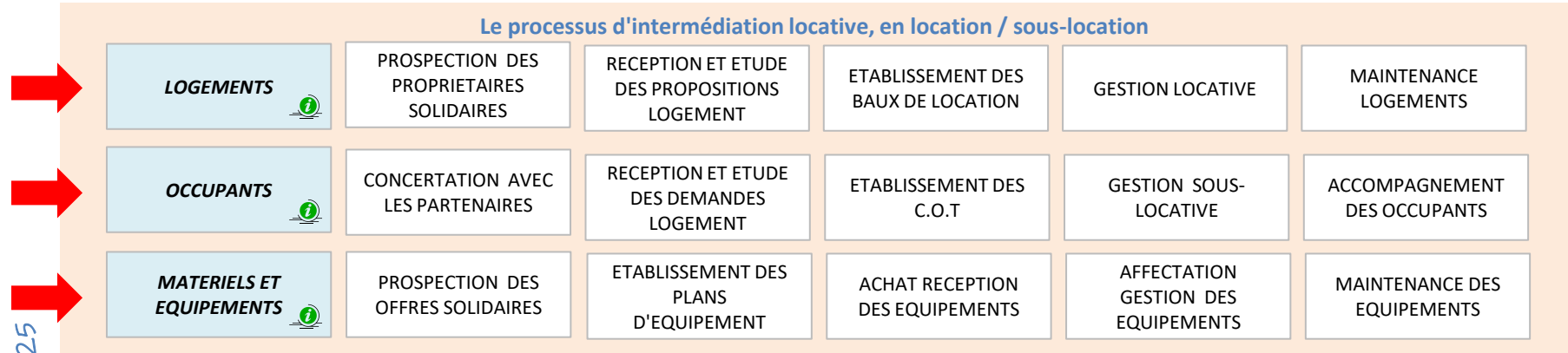
## Notre activité principale : la location / sous-location

### 1. Le processus opérationnel

Avant d'envisager, dans le cadre du « Plan stratégique 2021 – 2025 », l'opportunité de création de nouvelles activités, il importe de déjà bien cerner notre activité actuelle et de tenter de la rationaliser, afin de la rendre plus efficace.

En effet, si l'on peut gérer quelques logements avec la seule force du cœur, cela devient difficile quand ce nombre augmente et si « le cœur a des raisons, que la Raison ignore », il devient nécessaire de « raisonner » cette activité, pour ne négliger personne.

#### Le processus d'intermédiation locative, en location / sous-location



#### Rappel des termes et relations

- « Bailleur » : c'est le propriétaire du logement,
- « Locataire » : c'est l'association HHY agréée IML,
- « Occupant » : c'est le sous-locataire occupant le logement.
- « Matériels et Equipements » : sont ceux mis à disposition des Occupants des Logements. Ils restent la propriété de H&H Yonne et ils sont enregistrés dans un Inventaire.

#### Les relations sont régies entre :

- le Bailleur et le locataire par un bail, auquel est annexé un état des lieux
- le locataire et l'occupant par une COT (Convention d'Occupation Temporaire), à laquelle sont annexé un état des lieux et l'inventaire des matériels et équipements mis à sa disposition



## Notre activité principale : la location / sous-location

### 2. Les « Commissions »

Dans le cadre du processus précédemment schématisé, en réponse au « qui fait quoi ? », le « Comité Directeur » charge des « Commissions » de la préparation des dossiers qui lui seront soumis pour décision. Le travail en équipe est privilégié du fait du bénévolat des intervenants, et afin de maintenir une continuité du service. Chaque commissions sera constituée à minima par un « binôme » de bénévoles assisté par le ou les salariés.

On distinguera :

- ❖ Les « commissions d'étude » : qui ont des missions ponctuelles
- ❖ Les « commissions opérationnelles » : qui ont des missions permanentes

#### 2.1. Les « Commissions opérationnelles » :

2.1.1. La « **Commission Affectation** » : elle a la charge de recevoir les « demandeurs d'hébergement » et de constituer un dossier, avec des propositions alternatives à soumettre au « Comité Directeur »

2.1.2. La « **Commission de suivi des COT** » : elle a la charge de s'assurer du suivi de tous les demandeurs, devenus des « Occupants », avec des propositions alternatives à soumettre au « Comité Directeur », notamment d'assistance particulière des occupants, de prorogation des COT, etc.

2.1.3. La « **Commission immobilière** » : elle a la charge du développement et de la maintenance du parc immobilier, notamment sur la disponibilité des logements existants ou en projet.

2.1.4. La « **Commission équipements** » : elle a la charge de l'acquisition et de la gestion des équipements mis à la disposition des occupants.

#### 2.2. Remarque sur le fonctionnement des « Commissions » :

Du fait des effectifs réduits, les mêmes personnes peuvent participer à différentes commissions. Toutefois il importe qu'elles ne mélangent pas les missions de chaque commission.



## Notre activité principale : la location / sous-location

### 3. La finalité de « l'Intermédiation Locative en location / sous-location »

Elle s'inscrit dans un dispositif plus général et réglementé, visant à pérenniser le logement des personnes en situation précaire. Après une phase « d'hébergement d'urgence », qui est réalisée par d'autres structures, elle vise à héberger « temporairement » ces personnes en situation de précarité, afin de les aider à trouver un logement pérenne.

Pour ce faire il est établie une « Convention d'Occupation Temporaire » (COT) avec le « sous-locataire » (Occupant) pour l'occupation d'un logement que H&H Yonne (locataire) loue à un « propriétaire solidaire » avec lequel elle a signé un « Bail de location ».

- ❖ Le bail est signé pour une durée minimale de 3 ans, habituellement de 6 ans
- ❖ La COT est signée pour une durée habituellement de 12 mois pouvant être prorogée par avenants de 6 mois.

Durant les 12 premiers mois l'activité d'accompagnement peut être subventionnée par l'Etat.

L'objectif est donc de reloger les « occupants » en moins de 12 mois et il est essentiel de définir les « critères de sélection » des « occupants », pour éviter de se placer dans des situations inextricables où « l'on ne sait plus quoi faire des occupants ».

*« Si toute règle a des exceptions, qui confirment la règle, il convient que l'exception ne devienne pas la règle ».*





## 1<sup>ier</sup> Objectif : L'Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel

  
[Organigramme](#)

Dans le cadre du « Plan stratégique 2021 – 2025 », notre premier objectif est de rationaliser et d'optimiser notre processus de gestion de l'intermédiation locative.

Pour ce faire nous utiliserons une approche « base de données », en identifiant des « objets de gestion » qui seront mis en relation pour obtenir une chaîne complète de traitement des informations de l'intermédiation locative.

Dans un premier temps, nous développerons cette application sur Excel qui est un logiciel utilisable par une majorité d'entre-nous. Une fois l'application stabilisée, nous pourrons la faire migrer sur un Système de Gestion de Bases de Données Relationnel (SGBD-R) plus performant comme Access.

Cette application a pour nom : **AGILE** qui est l'acronyme d'**A**pplication de **G**estion de l'**I**ntermédiation **L**ocative sur **E**xcel. Elle recouvre l'ensemble de l'activité de location / sous-location

1. Les logements 
2. Les occupants 
3. Les matériels et équipements 

Elle RECOIT les « données d'entrée » via :

- ❖ Des formulaires en ligne
- ❖ Le « journal des opérations » de la Comptabilité Générale
- ❖ ...

Elle DONNE les « données de sortie » via :

- ❖ Des « états de sortie » standards ou à la demande
- ❖ Un archivage et une sauvegarde numérique de toutes les opérations de l'activité de location / sous-location
- ❖ ...



# 1<sup>er</sup> Objectif : L'Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel

## 1. Les logements

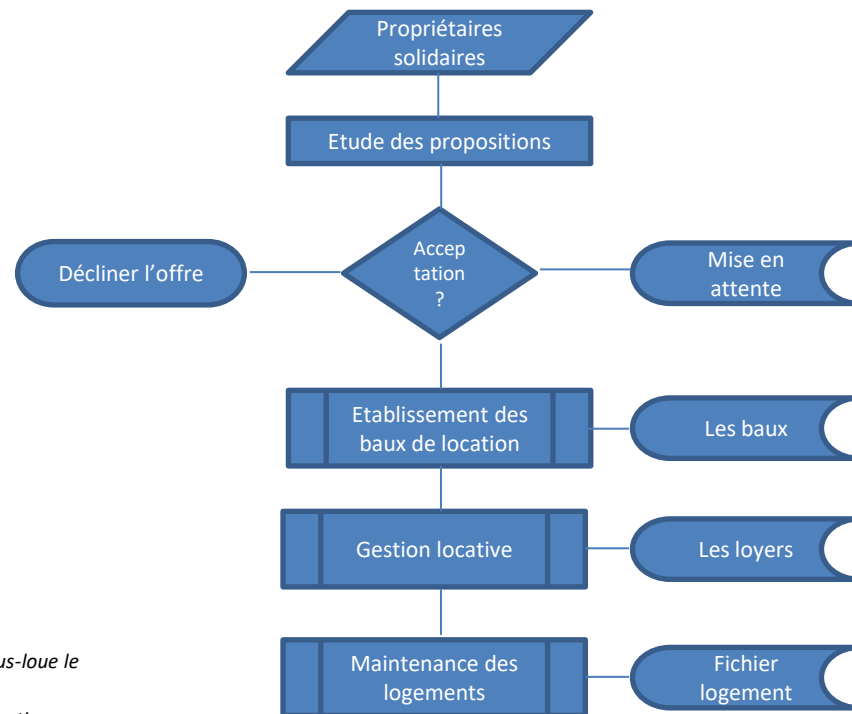
### 1.1. Définition :

Les logements sont du secteur « social » ou « très social » soumis à des conditions de surface habitable minimale, de plafond de loyer.

Les propositions sont étudiées par la « Commission immobilière » et la décision est prise par le « Comité Directeur ».

### 1.2. Les principaux Objets de Gestion :

- ❖ Prospection des Propriétaires Solidaires
- ❖ Réception et étude des propositions de Logements
- ❖ Etablissement des baux de location
- ❖ Gestion locative
- ❖ Maintenance des logements
- ❖ ...



### Rappel :

#### 1. Location/sous-location (Solibail)

Le propriétaire loue le logement à une association agréée (Emmaüs, Habitat et Humanisme), qui sous-loue le logement à une personne en précarité.

L'association est locataire. C'est elle qui assure le paiement des loyers et des charges, ainsi que l'entretien courant et les petites réparations du logement (hors vétusté normale).

L'association choisit la personne qui va effectivement habiter le logement. Cette personne bénéficie d'un accompagnement social.

Pour le propriétaire, le paiement du loyer et des charges est garanti même en cas de vacance (délai entre le départ du précédent locataire et l'entrée dans les lieux du nouveau). De plus, le logement est remis en état en cas de dégradation imputable à la personne habitant le logement.



# 1<sup>er</sup> Objectif : L'Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel

## 2. Les occupants

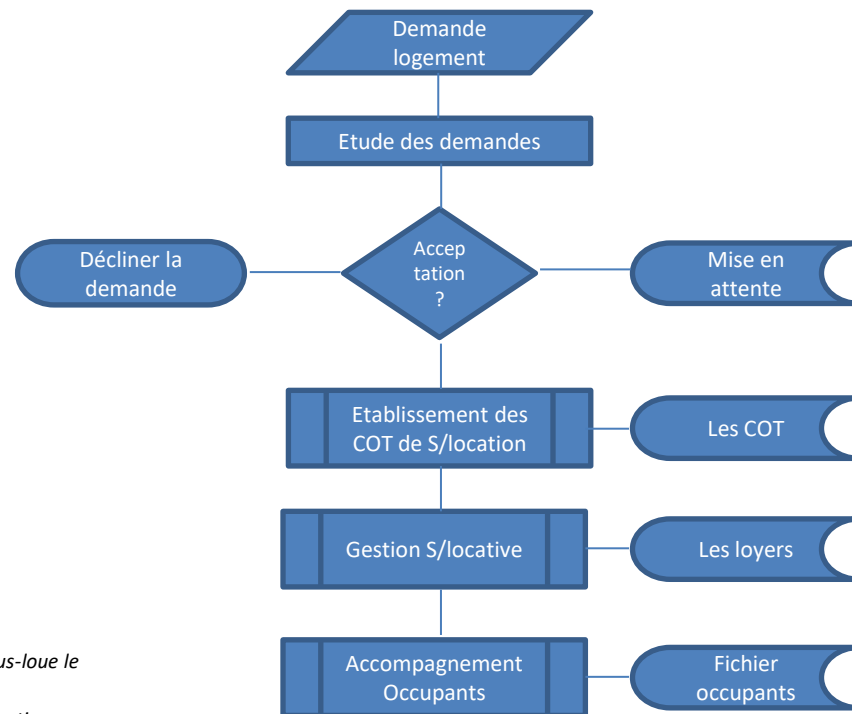
### 2.1. Définition :

Les occupants sont des personnes ou familles éligibles à « l'Intermédiation Locative » (IML).

Les demandes sont étudiées par la « Commission accompagnement » et la décision est prise par le « Comité Directeur ».

### 2.2. Les principaux Objets de Gestion :

- ❖ Concertation avec les partenaires (présentateurs)
- ❖ Réception et étude des demandes de logement
- ❖ Etablissement des COT (Convention d'Occupation Temporaire)
- ❖ Gestion sous-locative
- ❖ Accompagnement social des occupants
- ❖ ...



### Rappel :

#### 1. Location/sous-location (Solibail)

Le propriétaire loue le logement à une association agréée (Emmaüs, Habitat et Humanisme), qui sous-loue le logement à une personne en précarité.

L'association est locataire. C'est elle qui assure le paiement des loyers et des charges, ainsi que l'entretien courant et les petites réparations du logement (hors vétusté normale).

L'association choisit la personne qui va effectivement habiter le logement. Cette personne bénéficie d'un accompagnement social.

Pour le propriétaire, le paiement du loyer et des charges est garanti même en cas de vacance (délai entre le départ du précédent locataire et l'entrée dans les lieux du nouveau). De plus, le logement est remis en état en cas de dégradation imputable à la personne habitant le logement.



# 1<sup>er</sup> Objectif : L'Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel

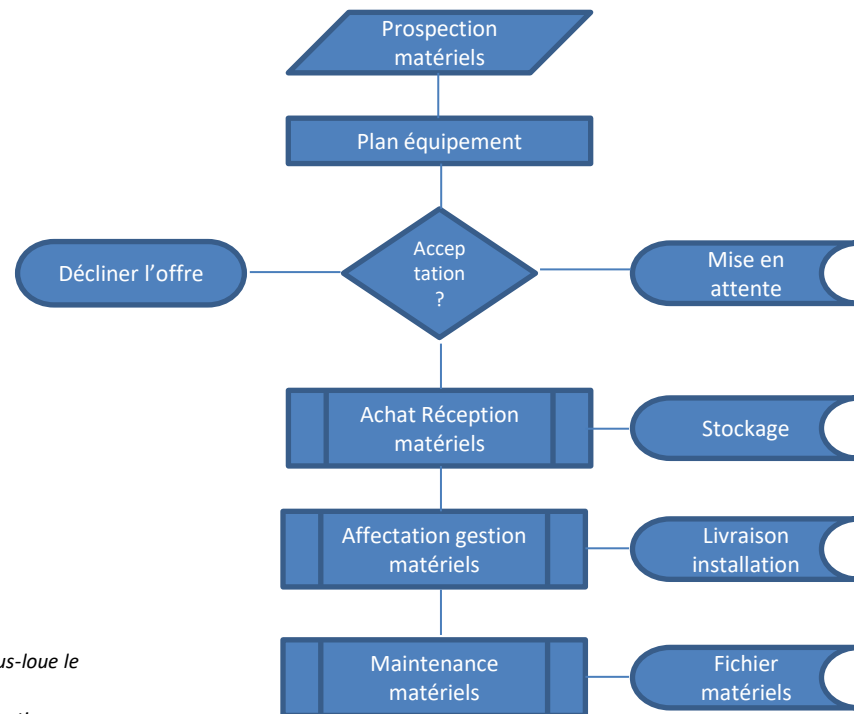
## 3. Les matériels et équipements

### 3.1. Définition :

Les logements sont loués « non meublés », toutefois, compte tenu du dénuement de certains occupants, il peut être mis à leur disposition des matériels et équipements de première nécessité. Ceux-ci restent la propriété de H&H Yonne, ou peuvent être rétrocédés aux occupants. Les demandes sont étudiées par la « Commission immobilière » et la décision est prise par le « Comité Directeur ».

### 3.2. Les principaux Objets de Gestion :

- ❖ Prospection des offres Solidaires
- ❖ Etablissement des plans d'équipement
- ❖ Achat, réception des matériels et équipements
- ❖ Affectation et gestion des matériels et équipements
- ❖ Maintenance des matériels et équipements
- ❖ ...



### Rappel :

#### 1. Location/sous-location (Solibail)

Le propriétaire loue le logement à une association agréée (Emmaüs, Habitat et Humanisme), qui sous-loue le logement à une personne en précarité.

L'association est locataire. C'est elle qui assure le paiement des loyers et des charges, ainsi que l'entretien courant et les petites réparations du logement (hors vétusté normale).

L'association choisit la personne qui va effectivement habiter le logement. Cette personne bénéficie d'un accompagnement social.

Pour le propriétaire, le paiement du loyer et des charges est garanti même en cas de vacance (délai entre le départ du précédent locataire et l'entrée dans les lieux du nouveau). De plus, le logement est remis en état en cas de dégradation imputable à la personne habitant le logement.



## 1<sup>er</sup> Objectif : L'Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel



[Processus](#)

### 4. Avancement du projet AGILE

#### 4.1. Création d'une maquette d'ensemble :

Au cours de l'année 2020, une maquette a été progressivement créée. Certaines parties : Gestion des baux et des COT, sont d'ors et déjà utilisées opérationnellement, ainsi que des formulaires en ligne.

#### 4.2. Expérimentation opérationnelle:

Au cours de l'année 2021, il conviendrait de procéder à une expérimentation opérationnelle (en vraie grandeur) de l'AGILE.

Si le Comité Directeur donne son accord, une équipe projet AGILE serait constituée pour définir et mettre en œuvre cette expérimentation, dont certaines parties pourraient être progressivement opérationnelles.

Rappel :

#### 1. Location/sous-location (Solibaïl)

*Le propriétaire loue le logement à une association agréée (Emmaüs, Habitat et Humanisme), qui sous-loue le logement à une personne en précarité.*

*L'association est locataire. C'est elle qui assure le paiement des loyers et des charges, ainsi que l'entretien courant et les petites réparations du logement (hors vétusté normale).*

*L'association choisit la personne qui va effectivement habiter le logement. Cette personne bénéficie d'un accompagnement social.*

*Pour le propriétaire, le paiement du loyer et des charges est garanti même en cas de vacance (délai entre le départ du précédent locataire et l'entrée dans les lieux du nouveau). De plus, le logement est remis en état en cas de dégradation imputable à la personne habitant le logement.*



## 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information

Dans le cadre du « **Plan stratégique 2021 – 2025** », il serait prématuré, voire présomptueux de figer un plan de développement de nouvelles activités, avant d'avoir rationalisé notre activité principale : « *l'Intermédiation locative en location / sous-location* ».

**Notre 1<sup>er</sup> Objectif** est donc de rationaliser et d'optimiser notre activité principale : l'Intermédiation locative en location / sous-location

**Notre 2<sup>ème</sup> Objectif** est de rationaliser et d'optimiser notre système d'informations, afin de situer notre activité principale dans le contexte plus large de tous nos interlocuteurs et partenaires.

Ces deux objectifs sont liés, le 1<sup>er</sup> concerne l'activité actuelle, et le 2<sup>ème</sup> concerne le cadre général d'exercice des activités présentes et à venir.

Pour ce faire, nous avons décidé la création de **trois Pôles de réflexion** :

1. Le **Pôle SOCIAL** : l'accompagnement des « occupants »
2. Le **Pôle TECHNIQUE** : le parc immobilier, les matériels et équipements mis à disposition des « occupants »
3. Le **Pôle ADMINISTRATION & GESTION** : le(s) système(s) d'information
4. Un « **Comité Directeur** » : Validation des travaux



Afin de mieux connaître nos partenaires, le contexte réglementaire et les méthodes les plus appropriées.

Les travaux au sein de chacun de ces Pôles seront conduits par un « Groupe de Réflexion Thématique » (GRT). Nous réserverons le terme de « Commission » aux groupes qui ont une fonction opérationnelle telles les Commissions Logement, Affectation, Suivi des Occupants, Suivi des logements, etc.

Ces GRT, se réuniront autant que de besoin en présentiel au siège et/ou en visioconférence et rendront compte de leurs travaux au « Comité Directeur », qui lui se réunit tous les 3<sup>ème</sup> jeudi du mois, à 15h00, en présentiel au siège et/ou en visioconférence.



## 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information

### 1. Le Pôle SOCIAL : l'accompagnement des « occupants »

#### 1.1. La Mission :

Dans la perspective du **processus d'intermédiation locative, en location / sous-location** ([voir](#)), le « Pôle social » à la responsabilité particulière :

- ❖ De définir les profils et les critères de sélection des personnes ou familles que nous sommes capable d'héberger dans le cadre d'une COT;
- ❖ De définir les types et les méthodes d'accompagnement social des personnes ou familles que nous hébergeons;
- ❖ .....

#### 1.2. Les moyens :

La compétence et la disponibilité que requièrent cet accompagnement social, dépassent celles du bénévolat et il convient d'envisager :

- ❖ Que nos « accompagnants sociaux » aient un profil de « généraliste », capable de s'appuyer sur un « réseau de compétences » de bénévoles ou de professionnels qualifiés;
- ❖ .....
- ❖ .....

Une attention particulière sera apportée aux « Plans d'aides et de relances gouvernementaux et régionaux » ([voir](#))



## 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information

2. Le pôle **TECHNIQUE** : le parc immobilier, les matériels et équipements mis à disposition des « occupants »

### 2.1. La Mission :

Dans la perspective du **processus d'intermédiation locative, en location / sous-location** ([voir](#)), le « **Pôle technique** » a la responsabilité particulière :

- ❖ De définir le « cahier des charges » des logements pouvant correspondre à nos besoins;
- ❖ De monter les dossiers techniques d'acquisition ou de construction / rénovation des logements;
- ❖ De l'entretien et de la maintenance des logements du parc;
- ❖ De définir les « matériels et équipements » qu'il est nécessaire de mettre à la disposition des « occupants », souvent en situation de dénuement ;
- ❖ De la gestion et de la maintenance des « matériels et équipements » qui sont la propriété de H&H Yonne

### 2.2. Les moyens :

La compétence et la disponibilité que requièrent ces travaux, dépassent celles du bénévolat et il convient d'envisager leur professionnalisation.

- ❖ Embauche d'un technicien de maintenance avec un profil de « généraliste », capable de s'appuyer sur un « réseau de compétences » de bénévoles ou de professionnels qualifiés;
- ❖ Acquisition d'un véhicule utilitaire servant d'atelier mobile;
- ❖ Acquisition d'un local Atelier et Magasin d'entreposage.

Une attention particulière sera apportée aux « Plans d'aides et de relances gouvernementaux et régionaux » ([voir](#))







## 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information

### 3. Le Pôle ADMINISTRATION & GESTION : le(s) système(s) d'information

#### 3.1. La Mission :

Rendre cohérents et utiliser, les différents systèmes de communication internes et externes, existants ou à créer. Dans un cadre plus large, ce pôle a pour vocation de devenir un « pôle Recherches & Développements ».

#### 3.2. Les moyens :

##### 3.2.1. Le système d'information de H&H Yonne

- ❖ *Informations générales* : sur le blog H&H Yonne : <http://habitat-humanisme-yonne.hautetfort.com/> et la « Lettre d'Information H&H Yonne »
- ❖ *Documents numérisés* : sur le OneDrive H&H Yonne (habilitation requise) et *Documents papier* : au secrétariat du siège H&H Yonne
- ❖ *Base de données H&H Yonne* : une Application de Gestion de l'Intermédiation Locative sur Excel (AGILE) est en cours de développement.
- ❖ *Formulaires de saisie en ligne* : afin de systématiser la saisie des données essentielles qui seront traitées par les applicatifs de gestion :
  - RESIDENTS : <https://framaforms.org/hhy-resident-1560028150>
  - LOGEMENTS : <https://framaforms.org/hhy-logement-1561087383>
  - TRAVAUX : <https://framaforms.org/com-immo-rlv-travaux-1603122301>
  - ACCOMPAGNEMENT : <https://framaforms.org/com-acco-rlv-actions-1603292242>

##### 3.2.2. Le système d'information de la Fédération H&H

- ❖ *Informations générales* : sur le portail fédéral : <https://www.habitat-humanisme.org/>
- ❖ *Intranet H&H* : <https://habitatethumanisme.sharepoint.com> les applicatifs de la Fédération (*habilitation requise*) tels que :
  - SAGE FRP 1000 cloud : Suite Financière compta / finance; <https://fhh.parthena.com/webapp/server/portal.11000>
  - HESTIA : Application de la maîtrise d'ouvrage et du patrimoine de la Foncière; <https://hestia1.habitat-humanisme.org/accueil>
  - ISIS : Application de suivi des familles, de l'accompagnement et du parc immobilier; <https://isis2.habitat-humanisme.org/accueil>
  - CARMEN : Application de gestion des Sympathisants et Prospects; <https://carmen3.habitat-humanisme.org/accueil>
  - CHORUM : Application de gestion des ressources humaines. <https://chorum.habitat-humanisme.org/accueil>
  - INEXPAIE : Application de gestion de la paye des salariés; <https://netpaie.spafnet.fr/AccesUnique.aspx>
  - INEXFLOW : Application de gestion du temps par internet; <https://inexflow.fr/index.aspx?strCDGRP=HABHUMANIS>
  - ANNUAIRE : <https://jadmin3.habitat-humanisme.org/annuaire?type=contact>
- ❖ *Demande d'habilitation pour* : avoir une adresse courriel H&H, un accès aux applicatifs fédéraux, contacter : Mme SAGET Noëlle [nsaget@aol.com](mailto:nsaget@aol.com)

##### 3.2.3. Faire converger les deux systèmes d'information

Si le S.I fédéral est renseigné avec application, il est très peu utilisé en retour. Le S.I HHY est quant à lui parcellaire et il devrait couvrir l'ensemble des activités. Il est souhaitable de bien cerner le rôle et l'utilité de chaque S.I et de les faire converger, autant que faire ce peut.



## 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information

### 4. Validation des travaux par le « Comité Directeur »

#### 4.1. La Mission :

Prendre toutes les décisions sur la base des propositions des différentes Commissions.

Si chacun de ses membres peut demander des précisions sur les propositions préparées en amont par les différentes Commissions, le Comité Directeur n'est pas l'instance qui doit réétudier un dossier incomplet. Dans ce cas il renvoie le dossier à l'étude de la Commission concernée, ou en cas d'urgence désigne les personnes chargées de mener ce dossier à bonne fin et de rendre compte de son exécution au prochain Comité Directeur.

#### 4.2. Les moyens :

#### Composition du « Comité Directeur »

| Instance       | Statut              | Identité                | Téléphone      | Courriel                       |
|----------------|---------------------|-------------------------|----------------|--------------------------------|
| Bureau         | Président           | M. ROUSSEL Roger        | 06 85 57 11 30 | rgfconseils@orange.fr          |
|                | Vice-président      | M. ADAMO Giuseppe       | 07 61 01 09 15 | g.adamo60@gmail.com            |
|                | Secrétaire          | M. TOLEDO Jean-François | 06 32 70 60 89 | jean-francoistoledo@orange.fr  |
|                | Secrétaire adjointe | Mme AZALBERT Anne       | 06 80 61 13 47 | anne.azalbert@gmail.com        |
|                | Trésorière          | Mme SAGET Noëlle        | 06 89 57 04 38 | nsaget@aol.com                 |
|                | Trésorière adjointe |                         |                |                                |
| Pôle TECHNIQUE | AUXERRE             | M. PETIT Jean-Michel    | 06 31 93 05 91 | jmp2489@orange.fr              |
|                | SENS                | M. BARATTE Pierre       | 03 86 64 61 86 | p.baratte@wanadoo.fr           |
| Pôle SOCIAL    | AUXERRE             | M. GUIMBERT Cyril       | 06 51 37 70 66 | cy.guimbert@outlook.fr         |
|                |                     | Mme LEGENDRE Marie      | 06 71 41 86 11 | marie.legendre1@sfr.fr         |
|                | SENS                | Mme TAULELLE Dominique  | 06 66 97 74 94 | taulelled@gmail.com            |
| Invités        | Salariée H&H Yonne  | Mme SOUSSI Jamila       | 07 67 23 32 94 | j.soussi@habitat-humanisme.org |



## 2<sup>ème</sup> Objectif : Rationaliser et optimiser notre Système d'Information

### 4. Validation des travaux par le « Comité Directeur »

#### 4.1. La Mission :

Prendre toutes les décisions sur la base des propositions des différentes Commissions.

Si chacun de ses membres peut demander des précisions sur les propositions préparées en amont par les différentes Commissions, le Comité Directeur n'est pas l'instance qui doit réétudier un dossier incomplet. Dans ce cas il renvoie le dossier à l'étude de la Commission concernée, ou en cas d'urgence désigne les personnes chargées de mener ce dossier à bonne fin et de rendre compte de son exécution au prochain Comité Directeur.

#### 4.2. Les moyens :

#### Ordre du jour du « Comité Directeur »

1. Suivi du Relevé de Décisions de la réunion précédente (19/11/2020)
2. Situation de la correspondance envoyée et reçue
3. Situation des nouvelles demandes COM-AFFECT
4. Situation des Occupants COM-COT
5. Situation des Logements COM-IMMO
6. Situation des matériels et équipements
7. Situation des travaux des Commissions
8. Situation financière
9. Situation événementielle
10. Questions diverses

Il a été convenu que Comité Directeur se réunirait, tous les 3<sup>ème</sup> jeudi du mois à 15h00  
En présentiel au siège et/ou en visioconférence dans le salon virtuel dédié à H&H Yonne.

Participer à la réunion Zoom

<https://us02web.zoom.us/j/662353272?pwd=SUpwVTVVRK1FDNOZHeHo2UFBmT096QT09>

ID de réunion : 662 353 272

Code secret : JF3579



Les « Maîtres des horloges »






## 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat

Dans le cadre du « **Plan stratégique 2021 – 2025** », notre réflexion doit s'inscrire dans la cadre plus large de celle de la « **Fédération Habitat & Humanisme** » où il s'agit de « **repenser autrement l'habitat** ».

L'idée-force est la notion de « **Bâtitseur de liens** », notamment de « **Solidarité** ».

Après une époque, qui a vu une montée de l'individualisme et du consumérisme, avec une distinction entre « producteurs » d'une part et de « consommateurs » d'autre part, où les « dirigeants » utilisaient des techniques de « marketing » tant commercial que politique, **il est devenu nécessaire de repenser autrement la « Société »**. De replacer l'humain dans un « écosystème » compatible avec les « ressources limitées » de la planète.

Notre perspective est celle de « l'habitat solidaire » où à l'hébergement est associée un « accompagnement social » qui va au delà de « l'assistanat » de personnes en difficultés sociales et/ou psychologiques, pour devenir un mode de vie (un « vivre ensemble ») basé sur des « liens de solidarité ».

1. Les nouvelles formes « d'habitat solidaire » 
2. Les nouvelles formes de « propriété solidaire » 
3. Les nouvelles formes de « l'accompagnement social » 



## 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat

### 1. Les nouvelles formes « d'habitat solidaire »

#### 1.1. Typologie des formes d'occupation de l'habitat

Face aux modifications des modes de vie, marqués par une forte « mobilité sociale », plus subie que choisie, l'occupation de l'habitat devient « temporaire ». Se pose alors la question d'être « propriétaire » ou simplement « locataire » de cet habitat provisoire. Cela conduit à distinguer « l'habitat spéculatif » et « l'habitat de résidence ». En d'autres termes de distinguer les « propriétaires » et les « locataires » de cet habitat, pour envisager une « intermédiation » entre-eux. Une intermédiation qui va de la chambre d'hôtel jusqu'à un ensemble immobilier. Une intermédiation à but lucratif ou non lucratif à vocation sociale. Le choix stratégique de « Habitat et Humanisme Yonne » est celui d'une « Intermédiation locative à vocation sociale » : « l'habitat solidaire ».

#### 1.2. Typologie des formes d'habitat solidaire au sein de « Habitat et Humanisme Yonne »

##### Notre réflexion porte sur un habitat :

- ❖ des personnes qui ont une faible « [dépendance](#) », avec un [GIR](#) de 5 ou 6 et/ou un « [handicap](#) » de type [PMR](#) (Personne à Mobilité Réduite).
- ❖ principalement « [social](#) » ou « très social » avec des « [plafonds de loyer](#) » en correspondance avec des « [plafonds de ressources](#) ».
- ❖ qui favorise une « diversité générationnelle » ou une « [cohabitation intergénérationnelle](#) ».

Avec le vieillissement démographique et les modifications des modes de vie, les relations entre générations doivent se réinventer. D'une part, notre société compte et comptera toujours plus de seniors. D'autre part, les solidarités et les relations entre générations ne sont plus aujourd'hui vécues dans la sphère familiale et la société cherche donc à les recréer autrement. Les parcours de vie et la mobilité professionnelle accrue font que les membres d'une même famille ne vivent plus à proximité. Or, la proximité joue un rôle fondamental pour la mise en place de solidarités et d'échanges

❖ .....



## 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat

### 1. Les nouvelles formes « d'habitat solidaire »

#### 1.3. Typologie des formes d'occupation de l'habitat

Surfaces habitables minimales en m<sup>2</sup>

| Type | Tota<br>l | Cuisine | Toilette | WC | Séjour | Ch 1 | Ch 2 | Ch 3 | Ch 4 |
|------|-----------|---------|----------|----|--------|------|------|------|------|
| T1   | 25        | 8       | 3        | 1  | 13     |      |      |      |      |
| T2   | 41        | 8       | 3        | 1  | 17     | 12   |      |      |      |
| T3   | 54        | 8       | 3        | 1  | 21     | 12   | 9    |      |      |
| T4   | 67        | 8       | 3        | 1  | 25     | 12   | 9    | 9    |      |
| T5   | 80        | 8       | 3        | 1  | 29     | 12   | 9    | 9    | 9    |



Exemple de T1 dans les 2 formats

Le T1 peut se présenter au format séjour + cuisine d'une seule pièce de 21 m<sup>2</sup> et le T2 au format séjour + cuisine d'une seule pièce de 25 m<sup>2</sup>

Dimensions recommandées en m

| Type | Tota<br>l | Cuisine       | Toilette      | WC            | Séjour       | Ch 1        | Ch 2         | Ch 3         | Ch 4         |
|------|-----------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| T1   | 25        | (3,30 × 2,30) | (1,60 × 1,90) | (1,25 × 0,80) | (4,0 × 3,25) |             |              |              |              |
| T2   | 41        | (3,30 × 2,30) | (1,60 × 1,90) | (1,25 × 0,80) | (4,0 × 4,25) | (4,0 × 3,0) |              |              |              |
| T3   | 54        | (3,30 × 2,30) | (1,60 × 1,90) | (1,25 × 0,80) | (4,0 × 5,25) | (4,0 × 3,0) | (2,7 × 3,40) |              |              |
| T4   | 67        | (3,30 × 2,30) | (1,60 × 1,90) | (1,25 × 0,80) | (4,0 × 6,25) | (4,0 × 3,0) | (2,7 × 3,40) | (2,7 × 3,40) |              |
| T5   | 80        | (3,30 × 2,30) | (1,60 × 1,90) | (1,25 × 0,80) | (4,0 × 7,25) | (4,0 × 3,0) | (2,7 × 3,40) | (2,7 × 3,40) | (2,7 × 3,40) |



Exemple de T2 avec une grande pièce séjour-cuisine



## 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat

### 1. Les nouvelles formes « d'habitat solidaire »

#### 1.4. Zonage et plafonds de loyer (pour les plafonds de ressources voir)

PLAFONDS DE LOYERS applicables en 2020 en euros/m<sup>2</sup> par mois

|                       | Zone Abis | Zone A | Zone B1 | Zone B2 | Zone C |
|-----------------------|-----------|--------|---------|---------|--------|
| Loyer "intermédiaire" | 17,43     | 12,95  | 10,44   | 9,07    | 9,07   |
| Loyer "social"        | 12,19     | 9,38   | 8,08    | 7,76    | 7,20   |
| Loyer "très social"   | 9,49      | 7,30   | 6,29    | 6,02    | 5,59   |

#### Périmètre

Le zonage A / B / C caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones, de la plus tendue (A bis) à la plus détendue (zone C).

**Zone A** : agglomération de Paris (dont zone Abis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés ;

**Zone A bis** : comprend Paris et 76 communes Yvelines, des Hauts de-Seine, de Seine-St-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;

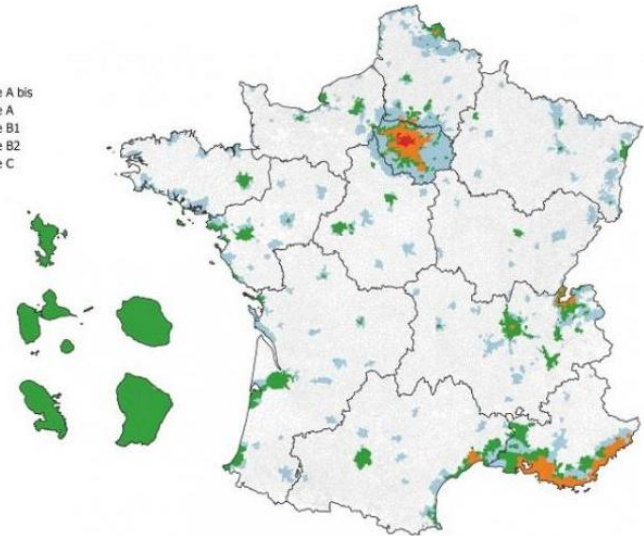
**Zone B1** : comprend certaines grandes agglomérations ou dont les loyers et le prix des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne non située en zone Abis ou A, quelques villes chères, les départements d'Outre-Mer ;

**Zone B2** : villes-centre de certaines grandes agglomérations, grande couronne autour de Paris non située en zone Abis, A et B1, certaines communes où les loyers et les prix des logements sont assez élevés, communes de Corse non situées en zones A ou B1 ;

**Zone C** : reste du territoire.

**Auxerre et Sens se situent en zone B2**

Source : instruction fiscale BOI-BAREME-000017-20200207 du 7 février 2020





## 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat

### 2. Les nouvelles formes de « propriété solidaire »

#### 2.1. Repenser la notion de « propriété » et notamment de « propriété foncière »

Antoine de Saint-Exupéry disait : « *On n'hérite pas de la terre de nos ancêtres, on l'emprunte à nos enfants.* ». Cela invite à un changement de paradigme sur la notion de « propriété ». Le curseur de « propriété » trouve sa place entre la « propriété individuelle » et la « propriété collective » en étant « propriété solidaire » ou « copropriété solidaire », par le partage d'un « projet commun » qui dépasse la simple recherche d'un profit matériel.

Créée par Habitat et Humanisme en 1986, la « [société Foncière d'Habitat et Humanisme](#) » a pour objectif la construction, l'acquisition et la rénovation de logements destinés aux personnes en difficulté. Pour financer son action, elle fait appel à des investisseurs soucieux de la valeur solidaire et sociale de leur placement. La Foncière H&H est aujourd'hui un des principaux acteurs du tiers secteur, de la maîtrise d'ouvrage sociale en France, elle est agréée « Entreprise solidaire d'utilité sociale » ([ESUS](#)) et de statut de « Service d'Intérêt Économique Général » ([SIEG](#))

#### 2.2. Réunir des « propriétaires solidaires » au sein d'une « structure de gestion éthique »

Le statut « d'Agence Immobilière à Vocation Sociale » ([AIVS](#)) permet cette gestion éthique.

[AIVS](#)® est une marque déposée par la [FAPIL](#) (Fédération d'Associations pour la Promotion et l'Insertion par la Logement). Pour obtenir le label, la structure doit remplir certaines conditions telles que :

- ❖ adhésion à la FAPIL et signature de [la charte](#),
- ❖ respect du cahier des charges des AIVS (obligations légales, principes déontologiques),
- ❖ signature du règlement d'utilisation de la marque AIVS.

#### Les missions des AIVS®

- ❖ *Étude approfondie* : En examinant de près les candidatures pour adapter le loyer aux ressources du locataire et limiter ainsi le risque d'impayés.
- ❖ *Paiement du loyer* : En aidant le locataire à ouvrir ses droits (APL, CAF, ...) et en l'accompagnant si besoin à la gestion de son budget.
- ❖ *Entretien du logement* : Suivi technique régulier et conseils au locataire avec l'intervention d'un réseau de prestataires qualifiés





## 3<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement l'habitat

### 3. Les nouvelles formes de « l'accompagnement social »

#### 3.1. de la « famille nucléaire » à la « Grande famille de voisinage »

Notre perspective est celle de « l'habitat solidaire » où à l'hébergement est associée un « accompagnement social » qui va au delà de « l'assistantat » de personnes en difficultés sociales et/ou psychologiques, pour devenir un mode de vie (un « vivre ensemble ») basé sur des « liens de solidarité ».

#### 3.2. la notion de « Village Inter Générationnel »




Si l'on connaît l'expression : « Qui se ressemble, s'assemble », qui peut paraître naturelle, on méconnaît ses conséquences sur l'organisation sociale de la cité, notamment sa « gentrification » et son repliement sur des critères de « classes sociales », au détriment d'une « variété requise » de sa composition sociologique.



## 4<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement le Bénévolat

Dans le cadre du « **Plan stratégique 2021 – 2025** », notre réflexion doit s'inscrire dans la cadre plus large de celle de l'évolution, de la reconnaissance et de la valorisation des activités menées en parallèle et/ou en complément d'une activité professionnelle lucrative.

- ❖ Le bénévolat de loisir, voire de divertissement, afin d'occuper son « temps libre » en tant « qu'amateur »
- ❖ Le bénévolat de compétences
- ❖ ...

1. Les nouvelles formes de « bénévolat de compétences » 
2. La formation et l'accompagnement des bénévoles 
3. L'intégration des activités bénévoles et professionnelles 



## 4<sup>ième</sup> Objectif : Repenser autrement le Bénévolat

### 1. Les nouvelles formes de « bénévolat de compétences »

#### 1.1. Typologie du bénévolat au sein de « Habitat et Humanisme »

Du fait de la technicité de nos activités et de leurs impacts psychologiques sur nos « occupants », un simple « bénévolat de bonne volonté » est insuffisant, voire contreproductif, sinon dangereux. Nous devons développer un « bénévolat de compétence ».

- ❖ Le « bénévolat durable » : concernant l'encadrement de nos structures et activités;
- ❖ Le « bénévolat ponctuel » : concernant les renforts opérationnels où mêmes nos « occupants » pourraient être sollicités;
- ❖ Le « mécénat de compétences » : est une formule qui séduit de plus en plus de salariés, et notamment les seniors qui y trouvent une transition entre monde du travail et engagement associatif à la retraite. Désireux de consacrer une part de leur temps de travail à des causes d'intérêt général, ils gardent un pied dans l'entreprise tout en conservant leur salaire. [En savoir plus](#)



habitat et humanisme  
Bâtitteur de liens <sup>Yonne</sup>



## 4<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement le Bénévolat

### 2. La formation et l'accompagnement des bénévoles

#### 2.1. Typologie ....

*Du fait de ...*



habitat et humanisme  
Bâtitteur de liens <sup>Yonne</sup>



## 4<sup>ème</sup> Objectif : Repenser autrement le Bénévolat

### 3. L'intégration des activités bénévoles et professionnelles

#### 3.1. Typologie ....




*Du fait de ...*



## 5<sup>ème</sup> Objectif : Repenser nos Activités dans un cadre partenarial

Dans le cadre du « **Plan stratégique 2021 – 2025** », où notre réflexion nous a conduit avec le 3<sup>ème</sup> Objectif : à repenser autrement la « Société », nous pouvons observer que si dans nos activités nous ne pouvons pas tout faire, faute de moyens et de compétences, nous devons, avec l'idée-force de « **Bâtitteur de liens** », nous intégrer et être cohérent avec un « **réseau de partenaires** » exerçant ces activités.

Pour ce faire nous distinguerons :

1. Le secteur institutionnel 
2. Le secteur associatif 
3. Le secteur marchand 

### Rappel du principe de l'Intermédiation Locative en location / sous-location

En offrant un hébergement provisoire à un demandeur, le but est de l'accompagner dans la recherche d'un logement durable.

La Convention d'Occupation Temporaire (COT) est établie pour une durée initiale de 12 mois, susceptible d'être prorogée par des avenants de 6 mois avec un maximum de 24 mois.

L'accompagnement consiste à aider nos « occupants » à surmonter tous les obstacles qui se présentent dans cette recherche d'un logement durable.

Si nous devons prioriser les actions réalisables dans ce laps de temps de 12 à 24 mois, nous pouvons aussi initialiser des actions à plus long terme qui seront menées par d'autres partenaires.



## 5<sup>ème</sup> Objectif : Repenser nos Activités dans un cadre partenarial

### 1. Le secteur institutionnel

#### 1.1. Au niveau de « l'Etat »

Texte à développer

#### 1.2. Au niveau des « Collectivités territoriales »

Texte à développer

#### 1.3. Au niveau du « mécénat »

Texte à développer

je vous invite à explorer l'espace partenariat :

<https://habitatethumanisme.sharepoint.com/sites/homehh/pires/pole-ressource/EP/Forms/AllItems.aspx>

et plus particulièrement la partie dédiée aux Fondations : 2- Partenaires en cours et prospects / Fondations prospects

Nous vous ferons découvrir en première partie l'univers des fondations et appels à projet, suivi d'un temps d'échange sur l'actualité du mécénat dans vos associations.



habitat et humanisme  
Bâtitteur de liens Yonne



## 5<sup>ème</sup> Objectif : Repenser nos Activités dans un cadre partenarial

### 2. Le secteur associatif

#### 2.1. Au niveau de « l'habitat »

Texte à développer

#### 2.2. Au niveau des « Matériels et Equipements »

Texte à développer

#### 2.3. Au niveau des « Services à la personne »

Texte à développer





habitat et humanisme  
Bâtitteur de liens Yonne



## 5<sup>ème</sup> Objectif : Repenser nos Activités dans un cadre partenarial

### 3. Le secteur marchand

#### 3.1. Au niveau du « mouvement coopératif »

Texte à développer

#### 3.2. Au niveau des « Artisans & PME »

Texte à développer

#### 3.3. Au niveau des « Grands Groupes »

Texte à développer



## Synthèse et conclusion

### 1. Notre fidélité à la « Charte Habitat & Humanisme »

Texte à développer

### 2. Notre ambition de pérenniser « Habitat & Humanisme Yonne »

Texte à développer

### 3. Le planning de mise en place du « Plan stratégie 2021 – 2025 »

Texte à développer

| Les objectifs                                    | 2021  | 2022  | 2023  | 2024  | 2025  |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1 <sup>er</sup> Objectif<br>AGILE                | ***** |       |       |       |       |
| 2 <sup>ème</sup> Objectif<br>Système information | ***** | ***** |       |       |       |
| 3 <sup>ème</sup> Objectif<br>Habitat             | ***** | ***** | ***** | ***** | ***** |
| 4 <sup>ème</sup> Objectif<br>Bénévolat           | ***** | ***** | ***** | ***** | ***** |
| 5 <sup>ème</sup> Objectif<br>Partenariat         | ***** | ***** | ***** | ***** | ***** |

Stratégie 2021 - 2025